

PROTOCOLE D'ACCORD – Nettoyage énergétique ou libération des lieux

Ce protocole d'accord est établi entre les deux parties :

TAHO LE CHANT DE LA TERRE association, représentée par Anne Marie Kouchner, sis au 5, le Branlin – 89520 SAINTS EN PUISAYE (siège social), susnommée **Anne Marie**.

Et

M _____, sis au _____, susnommé **le client**.

Le protocole d'accord est rédigé dans le cadre d'une prestation appelée « nettoyage énergétique ou libération des lieux ». Dans ce cadre est convenu ce qui suit:

Le Client s'engage à :

- Fournir à Anne Marie les pièces nécessaires au bon déroulement du service, notamment :
 - Une photo de chaque pièce du lieu (intérieur et extérieur + terrain)
 - Un plan du lieu
 - La date de construction
 - Le présent protocole rempli et signé
- Payer 50% du devis établi par Anne Marie et le solde après la prestation.

Anne Marie s'engage à :

- Transmettre un devis rapidement (déplacement possible)
- Offrir un service maximum
- Rembourser les 50% versés initialement en cas d'impossibilité de réaliser le service demandé.
- Renvoyer / remettre un exemplaire du présent protocole dûment signé

Le devis

- Le devis est établi par Anne Marie en fonction de la surface du lieu et du travail à réaliser.
- Un déplacement est à prévoir pour établissement du devis (règlement sur place)
- Le devis peut inclure des frais annexes (ex : transports liés aux déplacements si nécessaire pour effectuer le travail, hébergement, restauration, etc).
- La signature du devis active les conditions du présent protocole

Les documents sont à envoyer à :

Anne Marie Kouchner
5, le Branlin
89520 SAINTS EN PUISAYE

OU

alohee.amk@gmail.com

Edité en deux exemplaires

Fait à _____, le _____.

TAHO LE CHANT DE LA TERRE,
Anne Marie Kouchner

Le client

(nom + signature précédée de la mention « lu et approuvé »)